



CARTE DES PISTES

- ◆ LATUQUOISE À BOSSES
- 1A LATUQUOISE
- 2 TOURBILLON
- 3 SAPINIÈRE
- 4 BEAU VALLON
- 5 PROMENADE
- 6 MINI-CÔTE
- 7A MAURICIENNE
- ◆ 7B GILLES-COURNOYER
- 7C JEAN-MARIE-LAFORGE
- 8 CHEMIN DE LA CHENILLE
- ◆ 9 MONTAGNAISE
- ◆ 10 CÔTE-À-MÉDÉ
- 11 PENTE ÉCOLE
- 12 GLISSADE SUR TUBES
- 13 SOUS-BOIS "SAPINIÈRE"
- 14 SOUS-BOIS "PROMENADE"
- ◆ 45 PARC À NEIGE



Code de conduite en montagne

Le client s'engage à respecter le code de conduite en montagne. Le présent code s'applique à toute personne qui pratique un sport de glisse.

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.
4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques et les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et tout avertissement. Ne vous aventurez jamais hors piste ou sur des pistes fermées.

La pratique d'un sport de glisse comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps le code de conduite en montagne et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation en vigueur à la station.



Règlements sur la sécurité (remontées mécaniques)

La réglementation sur les remontées mécaniques est en conformité avec la norme Z-98-F14. La mauvaise utilisation d'une remontée mécanique peut entraîner un bris mécanique majeur et des blessures graves pour l'utilisateur fautif et les autres utilisateurs de la remontée.

Télésiège

1. Il est interdit de faire balancer les véhicules (chaises), dans tous les sens.
2. Obligation pour tous les planchistes de détacher un pied lors de l'embarquement.
3. Il est interdit de lancer quoi que ce soit en bas de la remontée. (Ski, bâton, etc.)
4. Il est interdit de sauter en bas des véhicules (chaises) avant d'avoir atteint le tablier du débarcadère.
5. Obligation de retirer les poignets des dragonnes.
6. Les planches et les skis doivent être appuyés en tout temps sur la barre prévue à cette fin, ils ne doivent en aucun temps se balancer dans le vide.

T-Bar

1. Il est interdit de se laisser trainer par l'arbalète.
2. Il est interdit d'enfourcher l'arbalète.
3. Obligation de rester sur la piste (ne pas faire de slalom dans la piste).
4. En cas de chute, obligation de dégager la piste immédiatement.
5. Maximum de 2 personnes par arbalète.
6. Il est interdit de quitter la piste en dehors des zones de débarcadère.

Une mauvaise utilisation peut entraîner une sanction pour infraction grave

(Voir tableau près des embarcadères et de la billetterie).

Nous vous prions de respecter ces règlements, il en va de votre sécurité et de celle d'autrui.



Règlements sur la sécurité (Parc à neige)

Le parc à neige est réservé aux adeptes aptes à utiliser les modules et pratiquer les sauts en place. Il se veut un endroit de loisir et non de compétition. La modification des obstacles en place est interdite. Ils ont été pensés et réalisés en conformité avec le guide des bonnes pratiques dans les parcs à neige. Les concepteurs ont suivi une formation afin d'élaborer le parc à neige. Il est dans l'intérêt de l'utilisateur de respecter la réglementation en vigueur à la station.

1. Le port du casque est obligatoire dans le parc.
2. La planche doit posséder en tout temps un appareil de rétention d'équipement (Leach) et relié au planchiste.
3. Ne vous aventurez pas sur un module ou un saut si vous n'avez pas l'habileté requise.
4. Lorsque vous devez arrêter dans la pente, faites-le de manière à ne pas gêner les autres utilisateurs et soyez visible des personnes en amont.
5. Il est strictement interdit d'ajouter un module ou de déplacer ceux déjà installés.
6. Les bancs ou tables de pique-nique ne sont pas des modules de parc à neige.
7. Vous devez en tout temps respecter toute signalisation en vigueur à la station.



Tarification

(Taxes incluses)

Abonnement de saison	Prévente	Régulier
Étudiant (25 ans et moins)	138 \$	276 \$
Adulte	237 \$	474 \$
Senior (55 ans et plus)	216 \$	432 \$
Couple	429 \$	858 \$
1 adulte + 1 enfant	357 \$	714 \$
Familiale (2 adultes + 3 enfants)	447 \$	894 \$
Soirée à compter de 16 h	54 \$	108 \$
5 ans et moins	30 \$	60 \$
80 ans et plus	0 \$	0 \$

Billet journalier	Étudiant	Adulte
Journée	23,00 \$	28,00 \$
Bloc de 3 heures	18,00 \$	23,00 \$
Soirée	13,00 \$	18,00 \$
5 ans et moins	3,00 \$	
Glissade sur tubes	5,00 \$	5,00 \$
Glissade sur tubes – 5 ans	2,00 \$	
Remontée raquette	2,00 \$	2,00 \$

Casier	Prévente	Régulier
Très petit	57 \$	68 \$
Petit	78 \$	89 \$
Moyen	90 \$	106 \$
Grand	111 \$	133 \$
Journalier		10 \$

Heures d'ouvertures

Du 22 décembre 2018 au 31 mars 2019

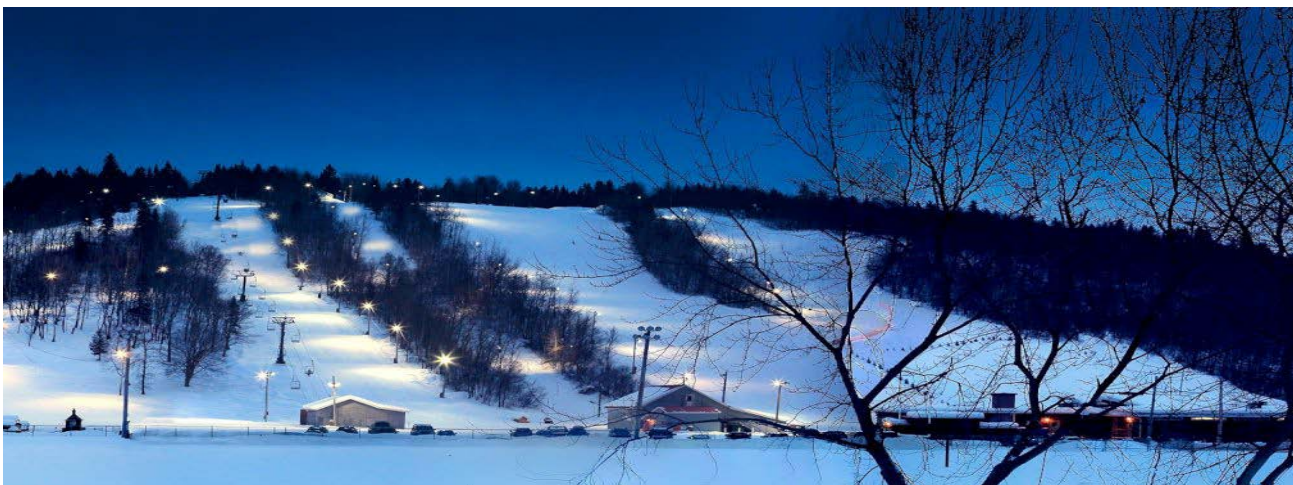
Saison régulière		Semaine de relâche	
		Du 4 au 8 mars	
Dimanche	10 h à 16 h	Dimanche	10 h à 16 h
Lundi	Fermé	Lundi	13 h à 20 h
Mardi	13 h à 20 h	Mardi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h	Mercredi	13 h à 20 h
Jeudi	Fermé	Jeudi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h	Vendredi	13 h à 20 h
Samedi	10 h à 16 h	Samedi	10 h à 20 h

Horaire des fêtes		Horaire printanier	
Du 23 décembre au 7 janvier		Du 16 mars au 31 mars	
24, 30 et 31 déc.	10 h à 16 h	Dimanche	10 h à 16 h
25 déc. et 1 janv.	Fermé	Lundi	Fermé
26 déc. et 2 janv.	13 h à 20 h	Mardi	13 h à 19 h
27, 28 et 29 déc.	10 h à 20 h	Mercredi	13 h à 19 h
3, 4 et 5 janv.	10 h à 20 h	Jeudi	Fermé
6 et 7 janv.	10 h à 16 h	Vendredi	13 h à 16 h
		Samedi	10 h à 16 h

Le bar ouvrira 30 minutes avant l'ouverture des pentes et 1 heure après la fermeture des pentes.

L'horaire peut être sujet à changement sans préavis en fonction de l'achalandage et des activités.

Télésiège	En tout temps, sauf à partir de -23°C	
T-Bar	10 h à 16 h	Samedi et dimanche ainsi que congé des fêtes et relâche scolaire.
Pente école	10 h à 16 h	
Glissade sur tubes	13 h à 16 h	



Règlementation

- Votre carte d'abonnement ou votre billet doit être visible en tout temps et demeure la propriété de Ski La Tuque.
- Tout employé de la station peut demander de voir votre carte d'abonnement ou votre billet en tout temps, vous devez la/le présenter sur demande.
- Pour toutes catégories, l'âge de référence est celui au 15 décembre de l'année en cours:
 - ✓ Enfant de 5 ans et moins : carte d'assurance-maladie obligatoire et enfant doit accompagner le parent;
 - ✓ Étudiant : 25 ans et moins, à temps plein, carte d'identité avec photo obligatoire.
- Pour votre sécurité, le télésiège ne sera pas en opération lorsque la température atteindra -23°C.
- Pour l'utilisation des remontées mécaniques:
 - ✓ Obligation pour tous les planchistes, de détacher un pied et d'être muni d'un système de rétention de l'équipement.
- Les « porte-bébés », « les miniskis » sans fixation à déclenchement, ainsi que les « snowscoot » sont interdits.
- Il est interdit d'utiliser un traineau ou tout appareil de glisse personnel dans la pente-école ou la glissade sur tubes, lors des heures d'ouverture de la station.
- Vous devez respecter le code de conduite en montagne.
- Vous devez respecter le règlement sur la sécurité des remontées mécaniques.
- Vous devez respecter le règlement sur la sécurité dans les parcs à neige.
- Les prix et les horaires peuvent être sujets à changements sans préavis.
- La direction se réserve le droit de limiter le nombre de remontées en opération selon l'achalandage et/ou la température et/ou le facteur éolien.
- Loi anti-tabac, interdiction de fumer à moins de 9 mètres de tous les bâtiments sur le site de Ski La Tuque.
- Les véhicules hors-route sont interdits dans les pentes, à l'exception des véhicules servant à l'entretien et aux sauvetages et approuvés par la direction.

Notre équipe de direction

Hélène Pelletier, directrice du Service d'infrastructures d'accueil, centre de ski et projets municipaux
819 523-4422, # 7701 Centre de ski
819 523-8200, # 2626 Parc des Chutes

Stéphane Champagne, coordonnateur
Sébastien Piché, préposé d'entretien – multi-métiers
819 523-4422, # 2721

Mylène Tremblay, responsable du service à la clientèle
819 523-4422, # 7702 Centre de ski
819 523-8200, # 2627 Parc des Chutes

Nos services

École de glisse
Serge Moisan, directeur
819 523-4422, # 7704 Centre de ski
819 523-1508, cellulaire

Boutique de location
Serge Moisan, concessionnaire
819 523-4422, # 7710
819 523-1508, cellulaire

Équipe de compétition
André Laroche, président
819 523-8015, domicile

Casse-croûte Le Nomade
Daniel Lefebvre, responsable
819 676-6603, cellulaire

Bar avec animation
Zone 5-12
Mylène Tremblay, responsable



Saison 2018-2019

Ski La Tuque
700, rue Desbiens
La Tuque (Québec)
819 523-4422 poste 7702
skilatuque@ville.latuque.qc.ca
www.ville.latuque.qc.ca



Ski La Tuque